

## **Déclaration du Réseau des présidents de Cours suprêmes judiciaires de l'Union européenne sur la situation en Pologne**

Le Réseau des Présidents est préoccupé à la suite de rapports qui font état d'ingérences de la part des autorités polonaises envers la magistrature polonaise.

Le Réseau des présidents est une organisation composée des présidents des Cours suprêmes judiciaires de l'Union européenne. Ses membres se réunissent pour échanger idées et expériences sur des questions d'intérêt commun pour les Cours suprêmes. Le Réseau constitue un forum auprès duquel les institutions européennes peuvent demander l'avis des présidents des Cours suprêmes judiciaires de l'Union européenne.

Les interventions des autorités polonaises, dont la mise en cause de la constitutionnalité de la nomination du premier président de la Cour suprême de Pologne et la réforme envisagée du Conseil national de la magistrature, semblent indiquer une menace à l'indépendance de la Cour suprême ainsi qu'à la magistrature polonaise dans son ensemble.

La coopération dans le domaine de la justice repose largement sur la confiance mutuelle dans l'administration de la justice au sein de l'Union européenne. Le Réseau des présidents exprime donc sa préoccupation devant le fait que les ingérences des autorités polonaises auront non seulement pour effet de porter atteinte à l'Etat de droit, mais aussi à la confiance mutuelle dans l'administration de la justice.

Le Réseau des présidents se joint aux déclarations d'inquiétude sur l'état de droit en Pologne exprimées par la Commission européenne et la Commission de Venise et exprime sa solidarité avec la magistrature polonaise.